

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 801

présenté par

Mme Auconie, M. Naegelen, M. Zumkeller, Mme Thill, M. Demilly et M. Guy Bricout

ARTICLE 33

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression.

Les forêts sont des espaces de biodiversité et de ressources en bois qui méritent la plus vive attention. L'Office National des Forêts assure un suivi permanent de ces espaces avec professionnalisme.

Face à l'enjeu majeur de la gestion des forêts, l'organisation de l'ONF nécessite un débat à part entière sur la filière forestière de notre pays. Il est donc proposé de supprimer cet article afin de traiter en profondeur ultérieurement cette thématique essentielle.